



Installation desastreuse de notre cuisine.

Par **roubystephane**, le **29/06/2011 à 14:55**

Bonjour,

Etant handicapé j'ai du faire monter ma cuisiné complète par un artisan. Celui ci conseillé en bien par notre vendeur Con....ama.

Mais voila ! Apres la fin des travaux j'ai signé l'achèvement des travaux en signalant seulement que le plan de travail etait abimé.

Le SAV me la remplacé et les installateurs sont revenus finir le travail.

Mais voila, ils sont partis et je me suis aperçu de découpes un peu partout dans les meubles, des traces de chocs sur la moitié des meubles, l'evier n'etait pas encastré, du joint a refaire (sciure de découpe dessus), une bande de champ non posé et des tas de fixation non posé.

(j'ai retrouvé dans un carton dans le garage toute les vis et garniture non monté qu'ils ont jeté dedans.... Ile ont même tracé au stylo sur une facade en bois du four pour la découper....

Résultat un jour entre le four et la façade en bois ! J'ai pris des photos.

Ma question est la suivante : Que puis je faire pour punir ces artisans de la bricole et obtenir le changement de certains éléments ? Je ne voudrais pas qu'ils continuent a pratiquer malproprement et j'avoue que le fait que je découvre toute ces malfaçons je me sens trompé et abusé car j'ai dépensé de l'argent pour la faire installer alors qu'avant ma maladie j'aurai pu le faire....

Merci pour vos conseilles a l'avance.

Mr Rouby

Par **fra**, le **29/06/2011 à 16:06**

Bonjour, Monsieur,

En premier lieu, si cette installation ne remonte pas à une date trop éloignée, envoyez une LRAR à cette entreprise en pointant, dans le texte, toutes les malfaçons et défaillances que vous avez pu constater. Vous prendrez la précaution d'en envoyer une copie à la Société qui vous a orienté vers cet artisan.

S'il n'y a aucun retour, demandez à un Huissier de Justice de faire un constat de l'état de cette cuisine qui vous permettra, au pire, d'avoir un document incontestable si vous deviez aller au Tribunal pour obtenir une indemnisation. [fluo]Mais, si vous ne désirez pas envoyer les "sommations d'usage", vous pouvez, d'abord, faire intervenir l'Huissier, puis, constat à l'appui, écrire en LRAR à l'artisan[/fluo].

Par **roubystephane**, le **29/06/2011** à **16:36**

Merci pour votre réactivité Maître.

Je vais aller quand même en discuter avec le responsable cuisine Conf...ma et voir ce qu'il peut me proposer. (Je voulais juste avoir une cuisine bien monter....). En effet c'est tout récent(3 jours).

Si j'obtiens réparation, Est ce possible que ce soit un autre artisan qui vienne me faire les réparations ou changement d'éléments ?

Sinon, il me reste plus qu'a utiliser ma plus belle écriture et faire ces courriers.

Stephane.

Par **fra**, le **29/06/2011** à **17:23**

Le principal débiteur, à votre égard, est l'artisan. C'est avec lui qu'il faut renégocier en le menaçant, éventuellement, d'une solution judiciaire.

Par **roubystephane**, le **29/06/2011** à **18:24**

Merci pour votre réponse. Même si c'est l'enseigne qui m'a envoyé cet artisan ?

Cordialement.

Mr Rouby

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **22:02**

Vous devez retourner contre celui avec qui vous avez contracté, pas son prestataire

Par **fra**, le **30/06/2011** à **10:00**

Bonjour, Monsieur ROUBY, Bonjour Domil,

Quant aux démarches à réaliser en vue de la réparation de cette cuisine et la "personne" vers qui les diriger, il convient d'être prudent.

En effet, Monsieur ROUBY, dans sa première intervention, nous dit que l'artisan mis en cause avait été [fluo]conseillé[/fluo] par son vendeur, puis, dans une autre, que ce dernier avait été [fluo]"envoyé par l'enseigne"[/fluo]. La situation est complètement différente dans les deux cas

car il existe un lien de subordination contractuel dans la seconde hypothèse !

En conséquence, si c'est Conf...ma, vendeur, qui a dépêché cet artisan pour le montage de votre cuisine, vous devez vous retourner vers cette société qui est responsable de vous avoir envoyé quelqu'un qui a mal réalisé son travail.

Nous ne connaissons, déjà, pas les pièces du dossier et si nous conseillons sur la base de propos contradictoires émanant de la même personne (ce n'est pas la première fois que cela arrive), il est difficile de le faire de manière efficace.

Par **roubystephane**, le **30/06/2011 à 10:49**

Bonjour Messieurs ,

Pour répondre a votre question, Nous avons payé a l'avance Conf ...ma pour le montage cuisine ainsi que les éléments cuisine.

(Une fois l'intervention terminé conf...ma paie l'artisan).

Ce Vendeur a transmis notre dossier a l'artisan. Nous avons demandé au vendeur si celui ci etait serieux et correct. Notre vendeur nous avait rassuré sur leur compétences.

Ainsi nous avons donc appelé cet artisan pour définir une date d'intervention.

Voila pour répondre a votre question et encore merci pour vos réponses pertinente et rapide.

Cordialement,
Mr Rouby

Par **fra**, le **30/06/2011 à 11:23**

Donc, si vous avez tout payé entre les mains de "l'enseigne", il faut que vous vous retourniez contre elle. En fonction de sa détermination commerciale, il est difficile de savoir s'il convient de faire appel immédiatement à un Huissier ou si cette affaire peut se clore à l'amiable.

Par **roubystephane**, le **30/06/2011 à 11:56**

Merci Me,

J'y vais demain matin, En parler avec le vendeur car c'est vraiment pesant...

Je vous tiens au courant après la discussion .

Cordialement.

Mr Rouby

Par **Domil**, le **30/06/2011** à **12:17**

Commencez par une LRAR de mise en demeure, de suite, ça peut les faire bouger. Le vendeur dans l'enseigne n'a guère de pouvoir

Par **fra**, le **30/06/2011** à **12:24**

Si vous pouvez l'obtenir, demandez des engagements écrits et si vous ne parvenez à rien, désormais, prenez contact avec LRAR accompagné éventuellement d'un constat d'Huissier.

Par **roubystephane**, le **01/07/2011** à **15:10**

Bonjour Messieurs,

Je reviens de chez conforama et j'ai pu discuter avec le directeur de notre situation.

Il nous a compris et s'est engagé a remplacer les éléments abimés, remplacer le bandeau four, refaire l'electricité, refaire les joints, recommander un plan de travail, changer les plinthes et faire intervenir rapidement un autre artisan pour la pose.

Il a pu visionner les photos et il est tombé de sa chaise...

Il n'y a pas de probleme pour nous aider(il a essayé cet artisan depuis 3 mois et a eu un déjà un autres client mécontent... ils decident de ne plus les faire travailler.) car il n'aime pas la mauvaise publicité....

Encore MERCI pour votre aide tout de même car c'est toujours interessant de partir sur une discussion avec le magasin en ayant vos infos et conseilles utiles en tête (même si je ne les ai pas argumentés) je me sens plus confiant !!

Bonne continuation et je ne manquerais pas de vous lire sur d'autres sujets.

Cordialement,

Mr Rouby Stephane